

BILAN DE COMPÉTENCES JEUNE ORIENTATION SO JEUNE

Accompagnement orientation professionnelle — 16 à 25 ans

Prestation conforme EDOF/CPF — Art. L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail

Certifié Qualiopi — 1 400 € TTC — 15 à 20 heures — Version juin 2026

⚠ Information financement : cette prestation est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans. Le financement via le CPF est accessible aux personnes disposant d'un compte CPF actif et dans la limite du plafond applicable aux bilans de compétences (voir partie 10). Pour les jeunes sans compte CPF ou avec des droits insuffisants, d'autres financements sont possibles auprès des Missions Locales, de la Région ou à titre personnel ou familial. Nous contacter pour étudier ensemble la solution adaptée.

1. LA PRESTATION JEUNE ORIENTATION — SO JEUNE

Prestation	Bilan de compétences Jeune Orientation — So Jeune
Organisme	SO COACH FORMATION — SIRET 891 035 362 00013 — NDA 84 42 035 1842
Certification	Certifié Qualiopi QUA21100099 (certification qualité référencée dans le Répertoire Spécifique)
Tarif	1 400 € TTC (forfait tout inclus — frais administratifs inclus)
Durée	15 à 20 heures d'accompagnement par le consultant. Travail personnel du bénéficiaire estimé entre 2 et 3 heures par séance (non comptabilisé dans les heures CPF — voir partie 10).
Modalités	Présentiel, distanciel ou mixte — sessions individuelles
Public	Jeunes de 16 à 25 ans souhaitant clarifier leur projet professionnel ou d'orientation
Prérequis	Aucun — entretien préalable gratuit obligatoire avant toute inscription (famille bienvenue)
Délai d'accès	Démarrage dans un délai maximum de 3 semaines après l'entretien préalable. Pour un financement CPF, prévoir un minimum de 11 jours ouvrés entre la commande et le démarrage.
Éligibilité CPF	Oui pour les jeunes disposant d'un compte CPF actif, dans la limite du plafond applicable aux bilans de compétences — autres financements possibles (voir partie 10)
Lieu	So Coach Formation — 1 Ter Chemin du Bout du Monde — 42110 Feurs (Loire) / Distanciel possible

2. PRÉSENTATION DE LA PRESTATION

L'accompagnement orientation So Jeune est une prestation destinée aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent clarifier leur projet professionnel. Elle permet d'analyser les compétences personnelles, les aptitudes, les valeurs et les motivations du bénéficiaire, afin de construire un ou plusieurs scénarios d'orientation et d'élaborer un plan d'action réaliste.

La prestation est réalisée conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail, dans le strict respect de la confidentialité et du volontariat du bénéficiaire.

Entretien préalable (obligatoire)

Un entretien préalable gratuit et sans engagement est proposé au jeune, et à sa famille si souhaité, avant toute inscription sur EDOF. Il permet d'analyser la situation, d'adapter le contenu de la prestation et d'établir un devis personnalisé. Conformément à la réglementation, il est obligatoire avant tout envoi de commande sur EDOF.

3. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

À l'issue du bilan de compétences orientation, le bénéficiaire est capable de :

- Faire le point sur ses acquis scolaires, ses expériences et ses compétences
- Analyser sa personnalité, ses valeurs, ses besoins et ses limites dans un contexte professionnel
- Renforcer son estime de soi et sa confiance en ses capacités
- Identifier ses intérêts et ses motivations professionnels
- Explorer les métiers et les voies de formation correspondant à son profil
- Élaborer un ou plusieurs scénarios professionnels et en évaluer la faisabilité
- Construire un plan d'action concret et adapté à sa situation (formation, apprentissage, emploi...)
- Développer son autonomie dans sa démarche d'orientation professionnelle

4. RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure connaissance de soi : atouts, compétences, valeurs et motivations identifiés
- Un ou plusieurs scénarios professionnels élaborés et évalués selon leur faisabilité
- Regain de motivation et de confiance dans la démarche d'orientation
- Construction d'un plan d'action concret (formation, apprentissage, emploi...)

À l'issue du bilan, un document de synthèse est rédigé, remis et commenté au bénéficiaire lors de la dernière séance. Ce document reste sa propriété exclusive et est strictement confidentiel (art. R.6313-7 du Code du travail). Il ne peut être communiqué à un tiers qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire.

5. DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

La prestation se déroule en trois phases réglementaires, conformément à l'article R.6313-4 du Code du travail :

Phase	Contenu	Durée
Phase préliminaire	Analyse de la demande et du besoin du jeune, avec la famille si souhaité. Confirmation de la motivation et du volontariat dans la démarche. Information sur les conditions de réalisation, les outils et les méthodes utilisés. Individualisation du parcours.	1 à 2 heures
Phase d'exploration (investigation)	Inventaire des acquis scolaires, des expériences et des compétences du jeune. Travail sur la connaissance de soi : valeurs, motivations, personnalité, estime de soi. Identification des compétences acquises et transférables. Exploration des métiers et du marché du travail via la plateforme PARCOUREO. Élaboration d'un ou plusieurs scénarios professionnels et évaluation de leur faisabilité. Construction d'un plan d'action personnalisé.	10 à 14 heures
Phase de conclusion	Validation des scénarios et du plan d'action. Réalisation d'une synthèse orale et écrite. Remise et commentaire du document de synthèse au jeune et à sa famille si souhaité (propriété exclusive et confidentiel — art. R.6313-7 CT). Présentation des modalités de suivi.	2 à 3 heures
Suivi post-bilan	Entretien de suivi à 6 mois offert au jeune et à sa famille si souhaité. Point sur les démarches engagées, l'avancement du projet et identification des ajustements éventuels.	1 heure (offert)

Travail personnel du bénéficiaire

Entre chaque séance, un travail personnel est attendu du jeune : exploration des fiches métiers sur la plateforme PARCOUREO, exercices de connaissance de soi, rencontres avec des professionnels des secteurs identifiés. Ce travail est estimé entre 2 et 3 heures selon l'avancement du parcours. Conformément à la réglementation CPF en vigueur, ce temps de travail personnel n'est ni comptabilisé dans la durée d'accompagnement de 15 à 20 heures, ni pris en charge par le CPF (voir partie 10).

6. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET PROFIL DU CONSULTANT

Profil du consultant

Les bilans sont réalisés par Sylvie MOURA, coach, formatrice et Directrice Pédagogique de So Coach Formation. Sylvie MOURA dispose d'une expérience significative en orientation et insertion professionnelles, en gestion du stress et connaissance de soi. Elle est praticienne en hypnose, certifiée par l'Institut des Neurosciences Appliquées de Paris. Elle a notamment accompagné des jeunes en situation de difficulté, des décrocheurs scolaires et des personnes en situation de handicap dans le cadre de la Prestation PSOP.

Méthodes et outils

- Méthodes actives et participatives, approche bienveillante et individualisée adaptée aux jeunes
- Travail sur l'estime de soi et la confiance en soi, approche neurosciences appliquées
- Suivi personnalisé par une professionnelle expérimentée en orientation et accompagnement des jeunes
- Accès illimité à la plateforme PARCOUREO (fiches métiers, voies de formation, marché du travail)
- Tests et questionnaires de personnalité, d'aptitudes et d'intérêts professionnels
- Confidentialité garantie tout au long de la prestation (art. R.6313-7 du Code du travail)

Accompagnement distanciel (art. D.6313-3-1 du Code du travail)

Pour les sessions à distance, le consultant est joignable par email (contact@socoach-formation.com, réponse sous 24h) et par téléphone (06 61 83 79 71). La qualité de connexion est vérifiée avec le bénéficiaire avant chaque séance distancielle.

7. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ÉTHIQUE

- Bilan réalisé conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail
- Trois phases réglementaires obligatoires respectées : préliminaire, investigation, conclusion
- Volontariat et consentement éclairé du bénéficiaire obligatoire à chaque étape
- Document de synthèse : propriété exclusive du bénéficiaire, strictement confidentiel (art. R.6313-7)
- Impossibilité de communiquer les résultats à un tiers sans accord explicite du bénéficiaire
- Charte d'éthique et de déontologie remise au bénéficiaire dès le premier rendez-vous, incluant les engagements RGPD, de non-discrimination et d'accessibilité

8. ACCESSIBILITÉ — PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

So Coach Formation répond aux normes d'accessibilité en vigueur. Locaux de plain-pied, accès PMR conforme, salles individuelles fermées garantissant la confidentialité.

Les jeunes en situation de handicap sont invités à contacter l'organisme pour étudier les aménagements nécessaires. Des aides AGEFIPH et MDPH sont mobilisables.

Référent handicap : contact@socoach-formation.com | 06 61 83 79 71

9. LIEU DE RÉALISATION

Les entretiens se déroulent dans les locaux de So Coach Formation, 1 Ter Chemin du Bout du Monde à Feurs (Loire), dans des salles individuelles fermées garantissant la confidentialité des échanges.

Les entretiens peuvent également être réalisés à distance (Zoom / Teams), sous réserve de la qualité de connexion vérifiée avec le bénéficiaire avant chaque séance.

10. FINANCEMENTS ET CONFORMITÉ CPF 2026

Cette prestation est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) pour les jeunes disposant d'un compte CPF actif, via Mon Compte Formation (EDOF). Conformément aux décrets n°2026-126 et n°2026-127 du 24 février 2026, les règles de financement CPF des bilans de compétences ont évolué :

- **Plafond CPF** : le montant mobilisable sur le CPF pour un bilan de compétences est plafonné à 1 600 € par dossier. Le tarif de cette prestation (1 400 € TTC) se situe sous ce plafond ; aucun dépassement n'est donc à prévoir sur ce poste, sous réserve de droits CPF suffisants.
- **Participation forfaitaire obligatoire** : depuis le 2 avril 2026, une participation forfaitaire de 150 € est due par tout bénéficiaire mobilisant son CPF, sauf cas d'exonération légalement prévu (demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, bénéficiaires d'un abondement employeur, OPCO ou Mission Locale, titulaires de points C2P, victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle avec taux d'incapacité permanente $\geq 10\%$).
- **Compte CPF actif requis** : les droits CPF s'acquièrent à partir de l'entrée dans la vie active. Les jeunes de 16 à 18 ans n'ayant pas encore travaillé ne disposent généralement pas de droits CPF mobilisables ; un autre financement est alors nécessaire (Mission Locale, Région, financement personnel ou familial).
- **Délai de carence CPF** : la mobilisation du CPF pour un bilan de compétences est subordonnée à la condition de n'avoir pas bénéficié d'un financement de bilan par un organisme financeur public au cours des cinq années précédant la demande.
- **Durée minimale CPF** : un plancher de 13 heures d'accompagnement effectif s'applique à tout bilan financé par le CPF. La durée de cette prestation (15 à 20 heures) respecte ce plancher.
- **Heures éligibles** : seules les heures d'accompagnement réalisées directement par le consultant sont prises en charge par le CPF. Le travail personnel effectué en autonomie par le bénéficiaire entre les séances n'est pas comptabilisé dans le financement CPF.
- **Délai de traitement CPF** : prévoir un minimum de 11 jours ouvrés entre la validation de la commande et le démarrage de la prestation.

Le montant exact mobilisable sur les droits CPF du bénéficiaire et le reste à charge applicable sont calculés automatiquement par la plateforme Mon Compte Formation au moment de l'inscription, en fonction des droits disponibles et de la situation personnelle du bénéficiaire à cette date.

Coût total de la prestation	1 400,00 €
Plafond CPF mobilisable (bilan de compétences)	1 600,00 € maximum (sous réserve de droits CPF suffisants)
Participation forfaitaire obligatoire CPF	150,00 € (sauf exonération)
Reste à charge indicatif (hors exonération)	150,00 € (sous réserve de droits CPF couvrant le solde de 1 250,00 €)

Autres dispositifs de financement

Missions Locales	Prise en charge possible pour les 16–25 ans sans emploi — se renseigner auprès de la Mission Locale de proximité.
Région AURA	Dispositifs régionaux d'aide à l'orientation et à la formation pour les jeunes — convention signée.
AGEFIPH / MDPH	Pour les jeunes en situation de handicap — aides mobilisables en complément.
Financement personnel ou familial	Possible — cumul de financements envisageable selon la situation.

Nous contacter pour étudier ensemble la solution de financement la plus adaptée à la situation du jeune.

11. POINTS FORTS DE LA PRESTATION

- Prestation spécialisée jeunes 16–25 ans : approche adaptée, bienveillante et centrée sur l'estime de soi
- Consultant expérimenté : Sylvie MOURA, coach certifiée, praticienne en neurosciences appliquées
- Accès illimité à la plateforme PARCOUREO : fiches métiers, voies de formation, marché du travail
- Entretien préalable ouvert à la famille si souhaité — suivi post-bilan à 6 mois offert

- Bienveillance, enthousiasme et efficacité au service de l'orientation des jeunes
 - Confidentialité totale garantie — document de synthèse propriété exclusive du bénéficiaire
 - Organisme certifié Qualiopi — prestation éligible CPF (sous réserve de compte actif)
 - Transparence totale sur les conditions de financement, notamment pour les jeunes sans droits CPF — engagement qualité Qualiopi
-

NOUS CONTACTER

SO COACH FORMATION

1 Ter Chemin du Bout du Monde — 42110 FEURS (Loire)

Email : contact@socoach-formation.com | sylsoformation@gmail.com

Tél. : 06 61 83 79 71 — Site : socoach-formation.com/contact/

SIRET : 891 035 362 00013 — NDA : 84 42 035 1842 — Certifié Qualiopi QUA21100099

Version juin 2026